



Affiché le 25 septembre 2009

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2009

L'an Deux Mille Neuf,  
Le 23 septembre 2009 à dix neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 septembre 2009, s'est réuni à la Mairie en Séance Publique, sous la présidence de Claude GUILLET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Claude GUILLET, Madame Véronique DUBETTIER-GRENIER, Monsieur André CERCLIER, Monsieur Yvon VINCENT-MORGAT, Madame Véronique BOUËT, Monsieur Olivier DESCHANEL, Madame Françoise PICHON-TUQUET, Monsieur Patrick ROSSIGNOL, Madame Brigitte CORRE, Madame Claudine CHOPELIN-RAPPENNE, Madame Edwige BRACHU, Monsieur Mickaël CADOT, Madame Catherine COUPAYE, Monsieur Jean-Marie BIDET, Madame Stéphanie CASTELIN, Monsieur Benjamin GUERRIAU, Monsieur François VOUZELLAUD, Madame Sylvie BERTEL, Monsieur René PRAT, Madame Catherine NEDELEC, Monsieur Dominique ANÉE, Madame Mireille GALBRUN, Monsieur Gilles CAVÉ, Madame Marie-Christine BIERLING, Madame Claude FROTTÉ, Monsieur Cédric TALBOURDET, Madame Véronique HERVÉ-GAGNEUL, Monsieur Jean-Jacques TREHIN, Monsieur Hervé SALMON.

Pouvoirs :

Madame Nathalie GÂTÉ pouvoir à Madame Françoise PICHON-TUQUET, Monsieur Bernard BERTHELOT pouvoir à Monsieur Yvon VINCENT-MORGAT, Monsieur Patrick BARAU pouvoir à Monsieur Olivier DESCHANEL, Madame Karine COURTOIS-MAISONNEUVE pouvoir à Madame Brigitte CORRE.

Madame Brigitte CORRE a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 33
- présents : 29
- votants : 33

## **N°1 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-1, L 2121-2, L 2121-4, L 2122-15,

Vu l'article L 270 du Code Electoral,

Vu la lettre de démission de Madame Isabelle BRONNEC,

Vu les lettres de démission de Madame Nathalie ABSALON, Monsieur Thierry MINIER et Madame Céline AUBRY, candidats inscrits sur la liste « Plus encore pour Carquefou » immédiatement après le dernier élu de cette liste.

Vu la lettre de Monsieur Hervé SALMON, candidat inscrit ensuite sur la liste « Plus encore pour Carquefou », par laquelle l'intéressé accepte le mandat de Conseiller Municipal,

Vu la lettre de Monsieur le Maire à Monsieur le Préfet le 1<sup>er</sup> septembre 2009 l'informant de la démission de Madame Isabelle BRONNEC,

Monsieur Hervé SALMON est installé dans la fonction de Conseiller Municipal,

La composition du Conseil Municipal s'établit comme suit :

Monsieur Dominique ANÉE, Monsieur Patrick BARAU, Madame Sylvie BERTEL, Monsieur Bernard BERTHELOT, Monsieur Jean-Marie BIDET, Madame Marie-Christine BIERLING, Madame Véronique BOUET, Madame Edwige BRACHU, Monsieur Mickaël CADOT, Madame Stéphanie CASTELIN, Monsieur Gilles CAVÉ, Monsieur André CERCLIER, Madame Claudine CHOPELIN-RAPPENNE, Madame Brigitte CORRE, Madame Catherine COUPAYE, Madame Karine COURTOIS-MAISONNEUVE, Monsieur Olivier DESCHANEL, Madame Véronique DUBETTIER-GRENIER, Madame Claude FROTTÉ, Madame Mireille GALBRUN, Madame Nathalie GATÉ, Monsieur Benjamin GUERRIAU, Monsieur Claude GUILLET, Madame Véronique HERVÉ-GAGNEUL, Madame Catherine NEDELEC, Madame Françoise PICHON-TUQUET, Monsieur René PRAT, Monsieur Patrick ROSSIGNOL, Monsieur Hervé SALMON, Monsieur Cédric TALBOURDET, Monsieur Jean-Jacques TREHIN, Monsieur Yvon VINCENT-MORGAT et Monsieur François VOUZELLAUD.

## **N°2 : MODIFICATION DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA-MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la composition du tableau des commissions.

## **N°3 : DECISION MODIFICATIVE N° 1- BUDGET 2009 - ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DE LA FLEURIAYE**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2009 jointe en annexe de la présente délibération.

## **N°4 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Modification du tableau</b>
Administrative	Rédacteur Chef TC	-1
Médico-Social	Auxiliaire de puériculture 1ère classe TNC 26H	-1
	Auxiliaire de puériculture 1ère classe TNC 28H	+1
Technique	Adjoint technique 1ère classe TC	+1
	Adjoint technique 2ème classe TC	+2
	Adjoint technique 2ème classe TNC 17h	+1
	Adjoint technique 2ème classe TNC 18H30	-1
	Adjoint technique 2ème classe TNC 19H	+1
	Adjoint technique 2ème classe TNC 19H25	-1
	Adjoint technique 2ème classe TNC 20h15	-1
	Adjoint technique 2ème classe TNC 20H30	+1
	Adjoint technique 2ème classe TNC 23H	-1
	Adjoint technique 2ème classe TNC 23H30	-1
	Adjoint technique 2ème classe TNC 25H	+1
	Adjoint technique 2ème classe TNC 26H	+1
	Adjoint technique 2ème classe TNC 26H43	-1
	Adjoint technique 2ème classe TNC 27H15	-1
	Adjoint technique 2ème classe TNC 29H	+1
	Adjoint technique 2ème classe TNC 32H30	-1
	Adjoint technique principal 2ème classe TC	-1
	Agent de maîtrise principal TC	-1
	Agent de maîtrise TC	+1
	Ingénieur TC	+1
Technicien supérieur chef TC	-1	
Technicien supérieur TC	+1	

Après avis du CTP les postes correspondants sont supprimés.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2009 (012).

#### **N°5 : RECRUTEMENT DE JEUNES EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI - PASSERELLE**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches en vue de conclure des CAE – Passerelle

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2009 (012).

#### **N°6 : REVALORISATION DE LA VALEUR DES TICKETS RESTAURANTS**

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de revaloriser La valeur faciale des tickets restaurants sera indexée automatiquement en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation publiée par l'INSEE. Cette indexation interviendra chaque année au 1<sup>er</sup> janvier en fonction de la moyenne de l'année précédente, arrondie au 0,05 € près, et pour la première fois le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les autres dispositions sont inchangées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010 (chapitre 012).

## **N°7 : CONTRAT EDUCATIF LOCAL - RENOUELEMENT DU DISPOSITIF POUR L'ANNÉE 2009/2010**

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de retenir le principe de la prorogation d'une année du Contrat Educatif Local signé pour la période 2006/2009,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes et à solliciter les aides financières pour l'année 2009/2010.

## **N°8 : SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE les montants suivants au titre de la saison sportive 2008/2009 :

### Soutien à la formation :

- une subvention complémentaire de 187 €, au Carquefou Handball pour la prise en charge des frais de formation d'encadrants.

### Participation exceptionnelle à des compétitions :

- une subvention complémentaire de 3 300 €, au Carquefou Tir pour ses participations aux Championnats de France individuels et par équipes à Fleury les Aubrais (Loiret) du 20 au 21 décembre 2008, à Saint Jean de Bray (Loiret) du 6 au 8 février 2009, à Chambéry (Savoie) du 24 au 29 mars 2009, à Chabris (Indre) du 4 au 7 juin 2009, à Volmerange (Moselle) du 25 juillet au 1<sup>er</sup> août 2009 et à Millau (Aveyron) du 12 au 13 septembre 2009.
- une subvention complémentaire de 900 €, à l'Aquatic Sport Carquefou pour sa participation aux Championnats d'Europe Masters à Cadix (Andalousie) du 15 au 20 septembre 2009.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2009 (40-6574).

## **N°9 : PROJET URBAIN 2015 - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE RUE JULES VERNE**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE d'autoriser Monsieur le Maier à signer le compromis de vente ainsi que l'acte notarié à intervenir et les pièces afférent à cette transaction.

## **N°10 : PROJET URBAIN 2015 - ILOT DE LA POSTE - CESSION D'UN TERRAIN A FRANCE TELECOM**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession à titre gratuit au profit de France Télécom du terrain d'assiette d'un bâtiment technique lui appartenant, cadastré section AH n° 472 p, d'une superficie approximative de 230 m<sup>2</sup> environ (la superficie exacte restant à déterminer par le géomètre), étant entendu que les frais et honoraires afférent à cette vente seront à la charge du bénéficiaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette cession y compris l'acte constatant le transfert de propriété.

## **N°11 : DENOMINATION DE VOIE - LOTISSEMENT LES JARDINS DE MONA**

Le Conseil Municipal,

ADOPTE la dénomination suivante : « impasse des Nymphéas » pour la voie desservant les lots du lotissement « Les jardins de Mona » depuis l'avenue du Housseau, conformément au plan annexé à la présente délibération.

## **N°12 : DENOMINATION DE VOIE - ROUTE DE PORT JEAN**

Le Conseil Municipal,

ADOTPE la dénomination suivante : « Route de Port-Jean » pour la section du chemin vicinal n°7 reliant le rond-point des Cinq Chemins au lieu-dit Port Jean, conformément au plan annexé à la présente délibération.

## **N°13 : ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR L'ENVIRONNEMENT - DEMANDE D'AUTORISATION FORMULEE PAR LA SARL GOODMAN NANTES LOGISTICS FRANCE**

Le Conseil Municipal,

ÉMET, dans le cadre de l'enquête publique ouverte au titre de la réglementation des installations classées pour l'environnement qui a lieu du 4 septembre au 5 octobre 2009, un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la S.A.R.L. GOODMAN NANTES LOGISTICS FRANCE, en vue d'obtenir l'autorisation d'implanter un entrepôt logistique à Carquefou, Z.A.C. de la Haute –Forêt,

DEMANDE des compléments d'études d'impact et de dangers en intégrant l'ensemble des activités prévues ou en cours sur le site,

EXIGE de la SARL GOODMAN NANTES LOGISTICS France d'imposer à ses locataires le respect scrupuleux de la réglementation en vigueur en matière de bruit.

## **N°14 : AIDES COMMUNALES ENVIRONNEMENTALES : MODIFICATION DE L'AIDE POUR LES DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Carquefou à l'association « Réseau Grand Ouest, commande publique et développement durable »

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette adhésion,

DÉSIGNE le conseiller délégué à l'Agenda 21 comme représentant de la Ville de Carquefou au sein des organes de cette association,

DÉCIDE de verser chaque année une cotisation, qui pour l'année 2009 s'élève à 500,00 €.

Les crédits ont été inscrits au Budget Supplémentaire 2009 (6281.0208)

## **N°16 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de cette information.

**N°17 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : ARRETE PREFECTORAL SUITE A LA DEMANDE DE REGULARISATION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE SES INSTALLATIONS PRESENTEE PAR LA SAS ACB DE NANTES**

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de cette information.

**N°18 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : DELEGATION**

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de cette information.